



• **ADHÉRER EN TÉLÉCHARGEANT LE BULLETIN D'ADHÉSION CLASSIQUE EPS** ou **LA LETTRE DE MISSION ECF** sur notre site Internet : www.omga03.org/telechargements

• **POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

- Vous avez un cabinet comptable :
Prenez contact avec lui
- Vous n'avez pas de cabinet comptable :
Contactez-nous au 04 70 20 28 50



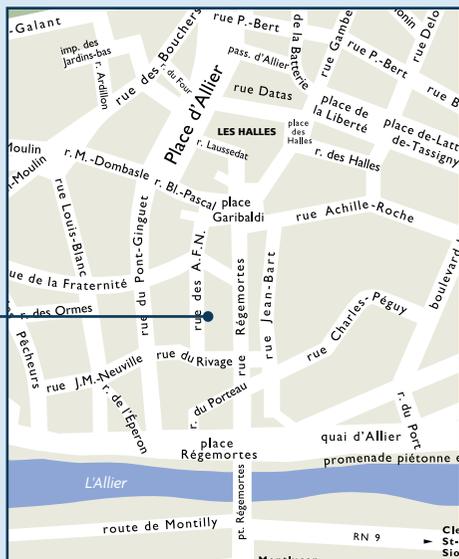
Organisme Mixte de Gestion Agréé

**Bourbonnais
et Nivernais**

**Organisme Mixte de Gestion
Agréé du Bourbonnais
et du Nivernais**

Siège social :
2 rue des Combattants
en Afrique du Nord
03000 MOULINS

Tél. 04 70 20 28 50
Direction : vfosse@cga-03.fr
secretariat : nlamouche@cga-03.fr
www.omga03.org



© iStockphoto.com • 11/2023



Organisme Mixte de Gestion Agréé

**Bourbonnais
et Nivernais**



**POURQUOI ADHÉRER
À UN ORGANISME MIXTE
DE GESTION AGRÉÉ**

L'OMGABN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE VOTRE ENTREPRISE POUR UNE SÉCURITÉ FISCALE RENFORCÉE

- **Un véritable outil d'alerte pour le chef d'entreprise** : le dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières est réalisé une fois par an, à partir de votre bilan comptable.
- **Pour renforcer votre sécurité en matière fiscale**, chaque année, 200 contrôles sont réalisés sur votre déclaration fiscale et sur vos déclarations de TVA. Tous les 3 ou 6 ans, un examen périodique de sincérité (EPS) est effectué à partir du fichier des écritures comptables (FEC) et d'un échantillon de pièces justificatives. De plus, pour une **optimisation de votre fiscalité**, nous vérifions la bonne application des **avantages fiscaux** dont vous pouvez bénéficier. (crédit ou réduction d'impôt, exonérations diverses, etc).
- **Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu**, réduction d'impôt pour frais de comptabilité dans la limite de 915 € sous conditions.
- **L'OMGA prend en charge la télétransmission de votre attestation aux services fiscaux**. De plus, il assure la télétransmission aux services fiscaux de votre déclaration fiscale, si votre cabinet d'expertise comptable n'a pas procédé à cette dématérialisation ou si vous n'avez pas de comptable.
- **L'Examen de Conformité Fiscale (ECF), un nouvel outil de sécurisation fiscale**. Pour obtenir le **label de conformité fiscale**, confiez-nous la réalisation de votre ECF !
- **Le réflexe formation pour votre entreprise**. Bureautique & Web & Réseaux Sociaux, Commercial, Gestion, Communication, Efficacité Professionnelle,...
- **Thèmes adaptés à la TPE**

POURQUOI ADHÉRER ?

En adhérant à l'**Organisme Mixte de Gestion Agréé du Bourbonnais et du Nivernais**, vous pourrez bénéficier :



DE PRÉVENTION
ET DE SÉRÉNITÉ FISCALE



D'OUTILS DE PRÉVENTION DES
DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES



DE FORMATIONS
ET INFORMATIONS



DE STATISTIQUES
PROFESSIONNELLES

2 FORMULES D'ADHÉSION

ADHÉSION AGRÉMENT *SÉRÉNITÉ FISCALE CLASSIQUE EPS*

- L'adhésion doit nous être transmise dans **les 5 mois de la création de l'entreprise** (inscription RC ou RM) ou **l'ouverture comptable** qui suivent le début de l'exercice comptable.
- Réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de comptabilité plafonnée à 915 € par an
- Diagnostic fiscal
- Mise en conformité des déclarations
- Compte-rendu de mission adressé à l'administration fiscale, à l'adhérent et au cabinet comptable
- Services inclus : dossier de gestion, Formation et Information, statistiques

ADHÉSION NON-AGRÉMENT *PRÉVENTION FISCALE ECF*

- l'adhésion peut se faire **à tout moment au cours de l'année**.
- Diagnostic fiscal
- Compte-rendu du diagnostic adressé à l'adhérent pour validation avant envoi à l'administration fiscale
- Services inclus : Formation et Information, statistiques

